

LA FEUILLÉE : DES NOUVELLES DE L'AUTRE BORD

Journal des élus municipaux du groupe "Agir Ensemble, une Commune pour Tous":
Angelina Beauvir, Yannick Jaouen, Céline Jeannot, Yvon Le Page, Nathalie Mouillot.
Contact : agirensemble29690@gmail.com. Mairie, Hent Menez Are, 29690 La Feuillée

CONSEILS MUNICIPAUX DU 25 AOÛT ET DU 6 SEPTEMBRE : NOTRE COMPTE RENDU

Il est parfois reproché à notre Keloù d'être abusivement polémique. Nous prenons acte de cette remarque, aussi allons-nous nous employer dorénavant à être gais et insoucians. Comment positiver la réunion du Conseil municipal du 25 août dernier? Ça ne va pas être simple, mais nous allons quand même essayer. Après l'approbation par la majorité du PV de la dernière séance, nous avons déroulé l'ordre du jour :

[1] La validation du nombre des adjoints

Nous sommes donc passés de 3 à ...3. Mais dans les faits ce nombre était retombé à 2 après la démission d'une des adjointes en mai dernier. Dans l'esprit de Mr le maire, il s'agissait donc de combler ce poste vacant en nommant une nouvelle 3ème adjointe. Ce point ne figurait pas à l'ordre du jour et le risque était grand qu'il ne passe pas le contrôle de légalité de la préfecture. Il a malgré tout été procédé à un vote auquel notre groupe «Agir ensemble...» n'a

logiquement pas voulu participer. Nous n'avions pas tort puisque cette élection a de fait été annulée dans la foulée pour être reprogrammée à une séance ultérieure du Conseil. Mais bon, ce n'est pas

grave, tout le monde peut se tromper. Dans son édition du 27 septembre, *Le Télégramme* nous apprend qu'à la suite de la démission d'un adjoint, son successeur doit être légalement élu dans les 15 jours qui suivent. Un délai qui en la circonstance n'a pas été respecté et qui invalide donc l'élection de la nouvelle adjointe pour la seconde fois...

[2] Suppression des Commissions Communales

Là encore, rien de grave, puisque depuis l'élection de Mr Dumonteil en 2020 ces commissions ne se réunissaient quasiment pas de toutes façons. Peut-on parler comme nous l'avons entendu ici et là de «dénî de démocratie»? C'est très exagéré. Tout juste une prise en compte judicieuse du monde réel. Et puis, c'est surtout de notre faute : *«Les membres de la majorité estiment que compte tenu de l'attitude et l'acharnement dont fait preuve l'opposition sur des sujets sans intérêt (...) il n'est pas envisageable dans l'état actuel de collaborer»* (extrait du procès-verbal de la séance.) Autrement dit, nous l'avons bien cherché.



Pour notre défense, nous pourrions avancer que lors des 3 commissions auxquelles nous avons pu malgré tout participer (finances, appel d'offres et transport) notre contribution se situait plutôt dans la moyenne haute de l'assemblée (nous avons travaillé les dossiers en amont et les avons même apportés avec nous, ce qui en soit suffisait à rendre notre présence remarquable). Mais bon, il ne s'agissait « QUE » de débattre de l'utilisation de l'argent public...

Nous voilà donc ramenés à la portion congrue du rôle d'élus : participer aux réunions du conseil municipal. Et encore, à l'avenir nos interventions ne seront peut-être entendues en plénier que sur les points inscrits à l'ordre du jour puisqu'au moment d'aborder les questions diverses lors de cette séance du 25 août, les élus de la majorité, adjoint au maire compris, ont quitté la salle, nous signifiant par là leur agacement et le fait que eux même ne se posaient pas autant de questions.

A ce moment des échanges il ne restait donc plus que nous, le maire, la 1ère adjointe et la secrétaire de séance... Mais, là encore, nous ne pouvons nous en prendre qu'à nous-mêmes. Pourquoi aussi alimenter nos questions diverses avec autant de « *sujets sans intérêt* » : la méthode d'attribution des logements sociaux sur la commune, les subventions aux associations, l'organisation de la rentrée et du transport scolaire, la présence médicale, la gestion des terrains communaux, celle de l'eau, des ordures ménagères, avec en filigrane la situation de nos concitoyens en grande difficulté financière ? Bon, nous sommes bien obligés de l'admettre, nous avons voté contre la suppression de ces Commissions.

Mais revenons à nos moutons et à l'ordre du jour où devait ensuite être débattu un certain

nombre de points essentiels.

[3] Signature d'une convention pour autoriser la randonnée sur les parcelles communales

Nous avons voté pour.

[4] L'autorisation donnée au département de négocier avec les partenaires sociaux la protection sociale des agents des collectivités territoriales

Nous avons voté pour.

[5] L'adoption d'un nouveau plan comptable M57 pour la tenue de la comptabilité communale

Nous avons voté pour.

[6] L'achat de l'ancienne boulangerie pour 15000 euros.

Nous avons voté pour dans la perspective que ce bâtiment soit réhabilité en logement social. Autre projet d'achat ou de préemption: la maison d'à côté (maison Baud) mais la préemption est contestée par un acheteur potentiel, et l'ancien café de la place.

L'ancien hôtel du Roc'h Trevezel (point abordé dans nos questions diverses) aurait trouvé un acheteur étranger.

[7] Reprise de l'activité de l'actuelle boulangerie /épicerie.



Nous avons voté pour. Comme il s'agit d'un local communal, nous avons aussi acté la gratuité du loyer pour la durée de la 1ère année d'exercice. Ce commerce est désormais ouvert et nous souhaitons aux repreneurs une pleine réussite.

[8] Exonération de 2 mois de loyer pour la nouvelle occupante d'un logement social pour couvrir la mise en peinture engagée à ses frais.

Nous avons voté pour. A l'occasion de ce vote nous avons demandé des précisions sur le mode d'attribution des logements sociaux gérés par la commune. Il n'y a rien de formalisé, aucune liste d'attente, mais bien sûr seuls des esprits chagrins y verraient un motif d'inquiétude. Car comment douter que cette attribution pourrait échapper à l'esprit d'impartialité et d'équité qui dicte chacune des actions de notre maire? Quant au logement de 3 chambres géré par Finistère Habitat et attribué à un couple de retraité, ce point abordé lors de nos questions diverses a provoqué l'étonnement des élus de la majorité (enfin, ceux qui n'étaient pas partis avant...) Le fonctionnement de Finistère Habitat est un mystère pour notre maire qui s'engage à se rapprocher de cet organisme. Gageons qu'il ne manquera pas de leur rappeler que derrière l'attribution de logements sociaux dimensionnés pour recevoir une famille se joue l'avenir de notre école communale et la viabilité de notre maison d'assistantes maternelles...



[9] Don à l'Ukraine

1 € par habitant, soit 652€ versés à la Croix Rouge. Nous avons voté pour. Il s'agit là d'une proposition que notre groupe avait présentée lors de la 1ère séance du Conseil, au mois de mars. Il fallait juste être patient. Bon, nous aurions préféré que cet argent transite par une institution non-confessionnelle. Nous avons suggéré pour cela le FACECO qui est un fond géré par le ministère des Affaires étrangères. Mais comme nous sommes désormais des élus constructifs et responsables nous avons suivi la majorité du conseil sur ce point.

[10] Gratuité de l'extension de la salle polyvalente pour le marché du vendredi

Les membres de notre groupe étant très majoritairement des clients réguliers de ce marché, nous ne sommes évidemment pas opposés à ce que l'association qui s'en occupe ait accès gratuitement à la salle polyvalente, notamment en cas d'intempérie. Mais nous souhaitons profiter de cette délibération pour étendre cette gratuité à toutes les associations de la commune, comme nous l'avions proposé dans notre programme. Cela nous a été refusé, d'où notre abstention au moment du vote. L'ordre du jour étant épuisé, nous devinons l'étonnement des lectrices et lecteurs de notre Kélou en découvrant que sur les 11 points inscrits à l'ordre du jour nous avons voté 7 fois pour, 2 fois contre, 1 abstention et un refus de vote. Un bilan assez éloigné du rôle de vilains petits canards auquel certains voudraient bien nous réduire...

QUESTIONS DIVERSES

Donc, à l'annonce des questions diverses, une partie des élus de la majorité s'est levée et a quitté la salle. Après tout, ils avaient peut-être autre chose à faire. Comme on ne sait pas, on ne peut pas dire. En tout cas, loin de nous l'idée d'interpréter ce geste comme un manque de respect envers la démocratie qui, comme chacun le sait, s'exerce normalement à travers l'expression d'opinions qui peuvent être différentes. Car si là résidait l'explication de ce beau mouvement d'ensemble, nous pourrions alors taxer les élus de la majorité d'intolérance et d'étroitesse d'esprit. Et là, on s'excuse, mais le rôle est déjà pris: les méchants, c'est nous! Toujours est-il qu'à ce moment du Conseil il y avait plus de monde dans l'assistance qu'autour de la table.

Visitions les points que nous avons abordés et les réponses apportées par notre maire (en vert):

1/ L'état désastreux des toilettes publiques (photo ci-dessous): « un rafraîchissement sera budgété ».

2/ L'attribution des logements sociaux par Finistère Habitat: voir ci-dessus.

3/ Demandes de subventions des associations communales: « pas de limite de dépôt, les subventions peuvent être attribuées au fil

de l'eau tout au long de l'année ». À la fin octobre, aucune demande de subvention n'est traitée.

4/ La vente de bois sur pied des arbres coupés sur le talus derrière la mairie: 29 cordes de débitées pour une vente évaluée à 1015€. Coût pour la commune: 450€ pour le broyeur et 2 journées de travail pour les employés communaux (dans les faits, certainement plus.) La municipalité aura donc fait supporter par chacun d'entre nous les coûts du broyage pour que 4 habitants dont 1 élu reconstituent leurs réserves de bois...

5/ Rentrée scolaire (transport et attribution des fournitures aux écoles) : pas de changement de tarif et de circuit. Commandes de fournitures passées normalement ce qui nous a été confirmé par les institutrices lors de notre passage à l'école le vendredi 2 septembre.

6/ Fonctionnement de la bibliothèque : Un rapport administratif écrit par le Département préconisait un certain nombre de points à améliorer. Mr le maire et la 1ère adjointe, qui n'avaient pas pris connaissance de ce rapport, nous renvoient vers la responsable de ce service.

7/ Demandes d'acquisitions de terrain communaux par des administrés: « il y a des demandes qui seront abordées lors d'un prochain conseil. Les espaces communaux seront regardés au cas par cas et nécessitent une enquête publique ».

Nous sommes régulièrement interpellés sur ce point pas des habitants qui ont sollicité la mairie et dont les demandes sont restées sans réponse. Nous nous engageons à « appuyer » ces demandes auprès de la mairie dès lors qu'elles nous paraîtront légitimes.



8/ Les subventions sollicitées par la mairie auprès du département au titre du PACTE 2030 : 28000€ pour « l'aménagement du cadre de vie » et 62000€ au titre du fonds de péréquation des taxes. Reste à voir comment cet argent public sera dépensé. Nous resterons vigilants sur l'ensemble des projets présents et à venir portés par la majorité au Conseil municipal (pour l'essentiel l'aménagement du bourg.)

9/ Avenir de la Maison du Lac à Loqueffret: Cette Maison « abandonnée » par EDF pourrait en effet abriter des activités dont il reste à déterminer la nature. « L'Etat et EDF lancent un Appel à Manifestation d'Intérêt Européen ». Pas très clair...

10/ La situation de l'eau sur la commune : « La situation des captages est préoccupante et cela pourrait s'aggraver à l'étiage (fin septembre) ». Un point sur lequel nous serons appelés à revenir.

11/ Augmentation attendue de la taxe sur les ordures ménagères, les factures d'eau, d'électricité, de gaz et répercussions prévisibles de ces augmentations sur les habitant-es de la commune en grandes difficultés financières. « Ces personnes sont invitées à consulter les prises de décisions sur le site de la communauté de commune et peuvent prendre contact avec une assistante sociale », sous réserve qu'elles aient un ordinateur et un accès à internet à disposition...

12/ Augmentation prévue de la taxe sur les ordures ménagères : « Plus on trie, plus on paye mais c'est une obligation gouvernementale ». À nos yeux, plutôt que cette réponse légère, une réflexion plus globale s'impose.

13/ Installation d'un médecin dans le secteur des Monts d'Arrée : « Rendez-vous avec le médecin et les maires de la communauté de communes pour visiter les différents sites qui pourraient convenir à son installation ». Aux dernières nouvelles, cette installation ne se ferait pas.

Cette question clôturait la liste de nos « sujets sans intérêt ». Il est vrai que l'essentiel



avait été traité dans l'ordre du jour. Ainsi, chacun sait désormais qu'il est autorisé à se promener sur les sentiers communaux... Bien sûr, pour chacun des points abordés dans nos questions diverses nous vous tiendrons informés des avancées éventuelles. Vous rendre compte de ce qui se passe dans notre commune: voilà au moins une mission que personne ne nous contestera.

JOURNÉE DU PATRIMOINE À LA FEUILLÉE LES 17 ET 18 SEPTEMBRE

Rien... Surprenant pour un village classé «patrimoine rural de Bretagne». Pourtant, traditionnellement, notre village s'inscrivait dans ce programme d'animation, en lien avec le Parc Naturel Régional d'Armorique. Cela aurait été l'occasion de présenter et de mettre en valeur l'habitat ancien, l'église St Jean Baptiste, la chapelle St Houardon ou encore le village de Goarem ar Manec'h, le moulin de Kerelcun... Et de rappeler que par le passé notre village fut le siège d'une commanderie et que la Quévaise y rythma longtemps la vie paysanne... Gageons que l'année prochaine verra le retour de ces Journées. Comme nous avons pu le signifier à notre maire, nous sommes prêts à prendre toute notre part dans l'organisation de cet événement...

PACTE 2030, UN SOUTIEN FINANCIER BIEN TIMIDE POUR NOTRE COMMUNE

Le PACTE 2030 est le nouveau programme de soutien financier mis en place par le conseil départemental du Finistère, pour les 7 ans à venir, en direction des collectivités.

C'est dans ce cadre que notre commune a reçu un soutien financier d'un montant de 21 000 euros pour le projet d'aménagement et d'équipement d'une aire de jeux. (Volet 1 petits projets communaux).

Le deuxième volet, quant à lui, concerne les projets d'intérêts communautaires et donc portés par les intercommunalités.

Dans ce cadre nous avons interrogé Monsieur Le Maire sur d'éventuels demandes de soutiens formulés par Monts d'Arrée Communauté concernant notre commune.

Il nous avait été répondu qu'aucun projet

feuillant ne serait porté par cette collectivité.

Après quelques recherches nous avons découvert que cette affirmation était erronée, des demandes d'appui financier en direction de notre commune étant bien portées par la communauté de communes, à savoir:

1° Projet cyclable dans le cadre de l'aménagement du bourg dans sa tranche 1.

Coût de cette partie de l'aménagement du bourg 18 000 euros- sollicitation auprès du conseil départemental de 4 000 à 5 000 euros.

2° Amélioration du cadre de vie dans le cadre de la réhabilitation du bourg dans sa tranche 1.

Coût de cette phase 1 de la réhabilitation du bourg 234 000 euros - Sollicitation auprès du conseil départemental de 15 000 euros.

3° Amélioration du cadre de vie dans le cadre de la réhabilitation de 2 logements situés place des marronniers.

Coût des travaux pour ces logements 22 000 euros - Sollicitation auprès du conseil départemental de 12 000 à 14 000 euros.

4° Création de deux branchements d'assainissement et d'un branchement d'eau.

Coût de ces travaux 23 000 euros - Sollicitation auprès du conseil départemental de 10 000 à 12 000 euros.

Nous avons, lors d'un conseil municipal, fait part de notre étonnement quant à ces demandes au regard de la réponse qui nous avait été donnée à notre précédente sollicitation.

Nous avons également déploré le manque de concertation et à minima l'absence d'information en direction des élus et des administrés.

Quant aux suites données à ces demandes aucune réponse précise n'a pu nous être donnée.

Nous avons dû, là aussi, ne compter que sur nous-mêmes pour récolter les éléments afin de pouvoir les partager avec vous.

Seule la demande concernant la réhabilitation du bourg dans sa tranche 1 a été honorée pour un montant de 28000 euros (au-delà de la sollicitation haute!!!!)

Cette somme ne représente que 5,5% des financements (510000 euros au total) portés par le conseil départemental sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté.

Nous déplorons ce faible soutien du département en direction de notre commune, dont le maire est pourtant le Président de notre communauté de communes.

Il est bien de s'étreindre et d'avoir une proximité avec le président du Conseil départemental. De défendre ses projets, si tant est que ceux-ci soient réalistes et dans l'intérêt de ses administrés et des finances de sa commune, est encore mieux.

Sans un travail de recherche conséquent les élus que nous sommes ne serions pas informés et n'aurions pas pu vous partager ces éléments qui revêtent une réelle importance tant sur le volet financier que sur les projets portés par la majorité.

Nous déplorons et dénonçons ces méthodes de travail qui, nous tenons à le rappeler, ne datent pas de notre arrivée mais sont bien le mode de fonctionnement adopté depuis le début de cette mandature.

GRATIFÉRIA

Portée par l'initiative de 3 feueillantines et soutenue par l'association « L'Arrée-Crée », une gratiféria a vu le jour à La Feuillée. Le principe de la gratiféria ? Des habitant-e-s déposent des vêtements dont ils-elles n'ont

plus utilité et qu'ils-elles acceptent de donner, sans attendre quoique ce soit en retour. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent ensuite venir se servir gratuitement. Quelques règles de bases sont à respecter

pour garantir son bon fonctionnement: les objets doivent être en bon état et bien que tout soit gratuit, il n'est pas permis de tout s'approprier pour aller le revendre plus loin! Une gratiféria, c'est donc aussi un échange de bons procédés!

Une première collecte de vêtements a eu lieu le 24 septembre et une première exposition/don s'est tenue le vendredi 7 octobre, l'association « les vendredis de La Feuillée » qui organise le marché lui ayant fait une place à leurs côtés...

Prochaine exposition/don le vendredi 11 novembre, dans l'annexe de la salle polyvalente, en même temps que le marché hebdomadaire.



«AMBIANCE DÉLÉTÈRE...»

Lors du conseil municipal du 25 août dernier, un élu de l'équipe majoritaire nous avait épinglés sur une faute d'accord dans un des articles de notre « Keloù ». C'était une remarque judicieuse et dans un mail adressé à l'ensemble des conseillers municipaux nous tentions d'expliquer cette erreur par une mauvaise retranscription d'un passage du très officiel « Guide du maire ». Dans ce passage, il est précisé que les délibérations municipales sont des actes officiels et qu'elles doivent être « *écrits, datés et signés* ». D'où la faute d'accord... Mea culpa donc. Mais pourquoi avons nous mentionné cet article ? Parce que le maire propose systématiquement au conseil municipal des délibérations destinées à être rédigées plus tard. Autrement dit, des pages vierges. Cela peut donner ceci :

Extrat de la délibération 2021-047 sur la vente de bois sur pied :

OBJET :
VENTE DE BOIS SUR PIED

PRÉSENTS : Typhaine BODENEZ, Sandrine CRAVEC, Guillaume CROCHET, Jean François DUMONTEIL, Yann GAINCHE, Gérard RANNOU, Annie SALMAS, Alan SPARFEL, Thierry SELFTSICK, Julien BERTHOU, Gérard HUGUET et Thomas NEDELEC
ABSENTS : Haud LE GOLIAS et Jean François FER

Le maire propose que la commune la vente de bois sur pied aux administrés de la commune au prix de 35 € la corde.

Le Conseil Municipal l'unanimité, valide la proposition du maire à condition que les acheteurs soient de de la commune (contribuables) et autorise le maire à signer tous les documents concernant cette vente de bois sur pied au prix de 35 € la corde.

Une délibération est un écrit destiné à être envoyé en préfecture, qui peut être consulté par n'importe quel-le administré-e et qui engage donc la responsabilité et l'image de la commune. Notre groupe veut savoir pourquoi il vote. Car en plus d'être mal écrite, cette délibération est très floue. Où sont les arbres destinés à être abattus ? Cette information n'est pas apportée dans un texte pourtant voté à l'unanimité du

conseil... Ce n'est plus une délibération, c'est une carte blanche.

Notre mail, dont l'intention première était de s'expliquer piteusement sur une faute d'orthographe, avait sans doute des défauts. Il était certainement trop long, ennuyeux, quand bien même il laissait percer par moment un soupçon d'ironie. Mais agressif certainement pas (nous le tenons à votre disposition.) Toujours est-il que la réponse du maire nous a surpris par sa virulence :

*«Yvon, Je suis très déçu par votre attitude, agressivité et recherche permanente du conflit ! est-ce un besoin pour exister, une rancœur profonde ? Vous devriez consulter, ça peut certainement se soigner ! Alors épargnez nous vos leçons de grammaire à deux balles !! Merci de ne plus m'importuner
Cordialement, Jean Dumonteil»*

Nous vous laissons juge de la qualité de la réponse apportée par le maire de la

commune, président de la communauté de communes, à un mail d'un de ses conseillers lui demandant de proposer aux votes de l'assemblée municipale des délibérations qui puissent se traduire en actes clairs et conséquents... Nous ne sommes pas certains que ce retour aille dans le sens d'un apaisement des relations au sein du conseil municipal, que beaucoup d'entre vous appelle de leurs vœux...